

## DOLFINES

Société anonyme au capital de 9.572.774 euros  
Siège social : 12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux  
428 745 020 RCS Versailles

FR0014004QZ9 – ALDOL

(La "Société")

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021</b></p>
---

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société DOLFINES (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe au bilan établi au 31 décembre 2021.

### 1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport (le « **Rapport** ») constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### 1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Pour les activités d'assistance technique, d'audit et d'inspection, la pandémie de la Covid-19 a continué à perturber les possibilités de déplacements internationaux, limitant la croissance espérée pour ces divisions.

Mais, la fin de l'année 2021 a été marquée par le dynamisme de la reprise mondiale avec la levée des restrictions sanitaires. Le marché mondial du brut reste tendu du fait de la reprise de la

consommation de carburant pour le transport et la stratégie de remontée progressive de la production de l'OPEP+.

Cette situation où l'offre reste contrainte face à une demande qui augmente s'est traduite par une relance des activités dans les énergies conventionnelles. Le marché mondial des appareils de forage a connu une certaine reprise en fin d'exercice, avec des taux d'utilisations qui se rapprochent des niveaux pré-pandémiques. Des unités sont réactivées et les programmes de forage qui avaient été reportés sont réactivés chez les compagnies pétrolières.

Pour Dolfin, cette dynamique s'est matérialisée par une activité commerciale soutenue et une augmentation du chiffre d'affaires sur les lignes de services Inspection et Assistance technique. Notre stratégie d'implantation sur de nouveaux marchés en Amérique du Sud nous a permis de gagner des parts de marché en Argentine et dans l'offshore Brésilien.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires a enregistré une augmentation de plus de 55% par rapport à l'exercice précédent, avec 3.929.751 € contre 2.525.286 € pour l'exercice 2020.

Il est à noter que 77.741 euros inclus dans ce chiffre d'affaires sont relatifs à des refacturations de charges inter-filiales.

#### o **Assistance Technique (branche d'activité dite Dolfin Services)**

Le chiffre d'affaires réalisé par la branche d'activité dite « Dolfin Services » sur l'année 2021 est de 1.620.612 euros contre 777.323 euros pour l'exercice 2020.

Grâce au redémarrage de certains contrats suspendus en 2020 pendant la pandémie, et l'obtention de nouveaux contrats, le chiffre d'affaires 2021 a augmenté de plus de 108% par rapport à 2020.

On peut constater que le léger regain d'activité de l'année 2021 se maintient pour 2022 mais la pandémie Covid et la situation de conflit en Europe de l'Est ne permettent pas l'explosion de la croissance des activités qui était attendue suite à la hausse du cours du baril.

#### o **Audit/Inspection**

Le chiffre d'affaires réalisé par la division Audit/Inspection sur l'exercice 2021 est de 1.668.799 euros, soit une augmentation de près de 21% au regard de celui de l'exercice 2020 qui s'élevait à 1.383.280 euros.

L'impact dû à la pandémie de Covid-19 sur les activités a continué à être ressenti en 2021, néanmoins les contrats obtenus valident notre stratégie de positionnement géographique dans des régions à forte activité avec notre succursale aux Emirats Arabes Unis, notre filiale au Brésil et de nombreux partenaires en Amérique du Sud et en Afrique du Nord.

Nous avons ainsi des contrats avec de nouveaux clients dans le Golfe notamment aux Emirats Arabes Unis et en Oman et également en Afrique du Nord, principalement en Libye et en Algérie.

De plus, cette filiale a obtenu en 2021 l'enregistrement en tant que fournisseur agréé auprès de Saudi Aramco, le premier producteur mondial de pétrole.

En Amérique Latine, le développement de son service d'inspection dans l'offshore profond a été constaté avec plusieurs contrats obtenus au Brésil, et continue son expansion dans l'inspection terrestre avec des projets en Argentine, Colombie, Bolivie, au Brésil et au Pérou.

D'un point de vue commercial, le nombre d'appels d'offres reçus a augmenté de plus de 50% en 2021 (116 offres) par rapport à 2020. La tendance est également en hausse par rapport aux années précédentes (2016, 2017, 2018 et 2019)

La Société s'est adaptée en proposant une technologie de services à distance pour l'activité d'audit et inspection dans les pays toujours difficiles d'accès notamment au Yémen et en Libye.

## o **Ingénierie & Technologies**

Le chiffre d'affaires réalisé par cette division sur l'année 2021 est de 562.599 euros contre 363.489 euros, soit une augmentation de près de 55% par rapport à celui de l'exercice 2020, qui s'élevait à 364.489 euros.

Au cours de l'exercice, l'activité a été marquée par :

- le démarrage du projet TrussFloat@15<sup>+</sup>, extrapolation du Trussfloat@6 pour les futures turbines de 15MW et plus. La campagne d'essais en bassin initialement prévue début 2022 sera repoussée de quelques mois pour permettre une étude couplée du flotteur avec son outil de maintenance (cf. projet TT140 ci-dessous).

Les études en cours vont tendre à améliorer plusieurs critères de design pour une meilleure compétitivité :

- Optimisation de la structure générale pour améliorer le comportement à la mer de l'ensemble,
  - Diminution du poids par MW installé,
  - Intégration en amont des études d'industrialisation pour en faciliter la fabrication.
- En parallèle du TrussFloat@15<sup>+</sup>, les équipes ont démarré le projet TT140, projet qui consiste à étudier des outils et des méthodes pour effectuer les opérations de maintenance lourde sur les turbines flottantes directement sur site. Des essais en bassin des outils sur le TrussFloat@15<sup>+</sup> seront menés en 2022.
  - Démarrage du FEED d'un Fast Moving Workover Rig pour une plateforme de forage en Méditerranée.
  - Finalisation des études pour le projet « P&A Working Platform » en mer du Nord.

## o **Energies Renouvelables**

L'acquisition de 8.2 France, finalisée le 20 septembre 2021, est un des éléments essentiels de la stratégie de développement du groupe qui s'organisera autour des trois pôles : l'ingénierie, l'inspection et les services de maintien en condition opérationnelle des équipements de production d'énergie.

Les complémentarités métiers et géographiques de DOLFINES et de sa filiale 8.2 FRANCE sont fortes :

- Complémentarité métiers, avec 8.2 FRANCE entièrement concentré sur les énergies renouvelables, l'éolien en particulier, DOLFINES proposant son expertise reconnue de l'offshore et des services liés ;

- Complémentarité géographique avec la présence marquée de DOLFINES en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Mer du Nord et en Asie, l'activité de 8.2 FRANCE se situant essentiellement en France et en Europe, dans des zones peu ou pas touchées aujourd'hui par les limitations de déplacement ;
- L'alliance des expertises et des marchés créera un ensemble gréé pour la croissance sur des marchés en fort développement, catalyseur d'intérêt pour d'autres acteurs du marché, ouvrant ainsi la voie à d'autres opérations de croissance externe créatrices de valeur.

Ainsi, l'intégration des équipes et des expertises complémentaires permettra d'accélérer la croissance du nouveau groupe DOLFINES.

## 1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2021, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 560.244,90 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 10.986,40 € consacrés à la poursuite du développement du flotteur support d'éoliennes de grande capacité Trussfloat.
- 2.887,70 € consacrés à la poursuite de l'étude commencée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche.
- 4.257,45 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division Dolfines Factorig d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.
- 478.978,63 € consacrés au projet « TrussFloat 15+ », commencé en avril 2021, ce projet consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW) et plus. Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.
- 63.134,64 € consacrés au projet « OHME », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes. Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre, Dolfines a déposé 3 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Cet outil permettra de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais : (1). réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (2). augmentation de la disponibilité et (3). réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.694.406 € au 31/12/2021. Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche dont le montant s'élève à 165.899 € pour 2021.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

### 1.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur les seuls mois de janvier et février 2022, le Groupe DOLFINES a généré un chiffre d'affaires de 1,3 M€, supérieur aux mois de janvier et février 2019 et à un niveau jamais atteint depuis 2016, confirmant ainsi l'accélération du développement et de l'arrivée de nouvelles expertises sur les deux axes stratégiques des énergies renouvelables et conventionnelles.

#### ▪ **Activité énergies conventionnelles**

##### – ***Un contexte de crises multiples qui se traduit par la hausse des prix du pétrole***

Le choc pétrolier constaté en 2021, lié à la reprise de l'activité économique mondiale, est actuellement amplifié par les conséquences de la guerre en Ukraine, où DOLFINES n'a aucune activité, ni en Russie.

De ce fait, autour de 110 \$/bbl actuellement, soit une croissance de près d'un facteur 6 depuis le premier semestre 2020 où ils étaient tombés à moins de 20 \$/bbl, les prix du pétrole Brent ont ainsi pratiquement retrouvé les niveaux historiques des années 2013 / 2014. Rien ne permet aujourd'hui d'anticiper une inflexion de cette tendance dans un contexte où de nombreux pays producteurs (Angola, Nigeria, Lybie notamment) peinent à satisfaire leurs objectifs de production et où le sous-investissement de l'industrie dans son ensemble remonte à 2015.

Même si nous devons rester prudent compte tenu du risque géopolitique et sanitaire, le contexte actuel est donc très incitatif pour les grands opérateurs pétroliers et gaziers, et surtout les indépendants, plus mobiles, à intensifier leurs investissements de production pour tirer pleinement parti de cette situation.

##### – ***Intensification des activités d'énergies conventionnelles sur le début de l'exercice***

Les activités d'énergies conventionnelles bénéficient pleinement de cette remontée des prix du pétrole. Le chiffre d'affaires constaté à fin février 2022 a doublé par rapport à la même période de 2021.

L'activité s'est intensifiée avec la signature et l'exécution de deux contrats d'inspection de semi-submersibles en Amérique Latine.

Par ailleurs l'activité commerciale est aussi en forte augmentation avec un nombre d'appels d'offres reçus dont la valeur globale dépasse le million de dollars US par mois.

#### ▪ **Activités énergies renouvelables**

##### – ***En France, participation aux projets de Parcs éoliens en mer***

Les deux grands projets de Parcs éoliens en mer de Saint-Nazaire « Banc de Guérande » et de Fécamp, entre autres, traduisent l'ambition des objectifs de développement des énergies

renouvelables en France, qui devraient représenter 32% de sa consommation finale d'énergie à horizon 2030.

Le projet de « Banc de Guérande », premier chantier offshore français, se compose de 80 éoliennes en mer d'une capacité unitaire de 6 MW pour une puissance totale de 480 MW. Les éoliennes seront localisées entre 12 et 20 km au large de la Loire-Atlantique, à des profondeurs variant de 12 à 25 m. La production envisagée équivaut à couvrir l'équivalent de 20% de la consommation en électricité de la Loire-Atlantique.

DOLFINES, via sa filiale 8.2 FRANCE, a participé à l'inspection des turbines et nacelles pendant leur fabrication et continue à accompagner le projet lors de la campagne d'installation en mer au travers d'une mission de suivi de commissioning en mobilisant plus de ressources.

Le groupe DOLFINES est d'ores et déjà mobilisé pour être présent sur les prochains projets, aidé en cela par son expertise et l'accumulation de ses références.

#### – **Développement de technologies dans l'éolien offshore**

DOLFINES a mis au point une solution pour la maintenance en mer des éoliennes flottantes qui en est actuellement au stade des présentations à de grands opérateurs de champs d'éoliennes déjà en place, plusieurs d'entre eux ayant déjà exprimé de fortes marques d'intérêt.

L'objectif est de pouvoir réaliser la maintenance lourde des éoliennes flottantes de 15 MW et plus sur site au moyen d'un outil télescopique fixé sur le support des éoliennes.

Cette innovation majeure confirme la stratégie de l'entreprise qui est, entre autres, d'ajouter de la valeur par la combinaison des expertises des équipes de DOLFINES dans l'ingénierie du flottant et de celles de 8.2 FRANCE dans celle des turbines.

Enfin, les calculs de détail se poursuivent sur le projet TrussFloat©15+, extrapolation du Trussfloat©6 pour les futures turbines de 15 MW et plus.

## 2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

- En janvier et avril 2022, mille quatre cents (1.400) obligations, sous forme de « **Green Bond** » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million quatre cent mille euros (1.400.000 €) ont été émises et souscrites.
  - ❖ montant du placement : 1.400.000 Euros, soit 1.400 OC d'une valeur nominale de 1.000€
  - ❖ durée : 24 mois
  - ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

La souscription de ces 1.400 obligations pour un montant de 1.400.000 € est à imputer sur le placement privé de 2.000 obligations convertibles pour un montant total de 2.000.000 € auprès d'investisseurs européens qualifiés, décidé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- Le 8 avril 2022, la Société a signé avec la société NEGMA GROUP LTD un avenant restructurant les premières tranches de la ligne d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions (« OCABSA »). Le 15 avril 2022, la Société a procédé au premier tirage de cette ligne d'OCABSA pour un montant de 200.000 euros par l'émission de 80 obligations convertibles avec bons de souscription d'actions, et 94 obligations simples correspondant aux frais de gestion et honoraires des conseils de NEGMA GROUP.

### 3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### (a) DOLFINES NEW ENERGIES SAS

La Société détient 100% de la SAS DOLFINES NEW ENERGIES.

Au titre de l'exercice écoulé, DOLFINES NEW ENERGIES :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait une perte de 14.116 euros ;
- sa situation nette s'élève à -15.339 euros.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

#### (b) DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil Limitada est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil Limitada :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 1.922.937 BRL (304.740 €)
- A fait un bénéfice de 204.788 BRL (32.454 €)
- Sa situation nette s'élève à 271.576 BRL (43.038 €)

#### (c) FEUMAG HOLDING COMPANY LIMITED

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'a plus la charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

#### (d) 8.2 FRANCE SAS

8.2 FRANCE a été acquise en septembre 2021.

La Société détient 100% de 8.2 FRANCE SAS.

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 862 972,16 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés sur l'exercice 2021 à 113.765,95 €. Ceux-ci font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans.

Au titre de l'exercice écoulé, la société 8.2 FRANCE :

- a réalisé un chiffre d'affaires de 2.310.594 €,
- a fait une perte de 22.855 €,
- a une situation nette qui s'élève à 253.597 €

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

#### 4. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2021 est de 27 salariés dont 15 au siège social.

#### 5. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2021, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro d'un montant initial de 490.000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024. Compte tenu de la crise sanitaire BPI France a différé le règlement de deux échéances en 2020 reportant ainsi la fin du remboursement de ce prêt au 30 septembre 2024.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2021 est de 269.500,00 euros.

- Une avance de trésorerie de la société FACTORIG (anciennement dénommée SOFINDEL), filiale de la Société d'un montant de 18.465,51 euros ;
- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 300.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 19 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2021 est de 300.000,00 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès de la BNP d'un montant initial de 100.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 20 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2021 est de 100.000,00 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 800.000,00 euros. Le terme du plan de remboursement est en cours.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2021 est de 800.000,00 euros.

- émission d'obligations convertibles sous forme de Green Bond :

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, sur délégation de compétence de l'assemblée générale, mille cinq cents (1.500) obligations échangeables en actions Dolfines d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000 €
- durée : 24 mois
- rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 643.234 € en nominal et 133.476 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2021, le capital restant dû est de 856.766 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 133.476 €

## 6. RESULTATS – AFFECTATION

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

### 6.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 7.266.405 euros au 31 décembre 2021 contre 6.166.297 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 3.929.751 euros contre 2.525.286 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont atteint au total 4.802.994 euros contre 2.654.621 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont atteint au total 6.288.766 euros contre 4.582.621 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un montant négatif de 1.485.772 euros contre un montant négatif de 1.928.000 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un montant négatif de 134.463 euros contre un montant négatif de 26.880 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un montant négatif de 1.620.235 euros contre un montant négatif de 1.954.880 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un montant positif de 64.543 euros contre un montant négatif de 291.885 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir une **perte nette de 1.555.845,13 euros** contre une perte nette de 2.258.519,30 euros l'exercice précédent.

### 6.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2021 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de 1.555.845,13 euros,
- Le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de -10.949.434,60 euros au 31 décembre 2021,
- Le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 357.572,35 euros au 31 décembre 2021,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- La perte nette d'un montant de 1.555.845,13 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (10.949.434,60) euros à (12.505.279,73) euros.

Ces résultats nous conduisent à constater que les capitaux propres de la Société restent inférieurs à la moitié de son capital social et que la situation n'a pas pu être régularisée au cours de l'exercice 2021.

## 7. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

### 7.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au 31 décembre 2021 et à la date du présent rapport, aucun salarié ne détient directement ou indirectement de proportion dans le capital.

### 7.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, notre rapport spécial informe l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce s'agissant des options de souscription ou d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## 8. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

### 8.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élevait à 9.272.774 euros, divisé en 9.272.774 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Le 11 janvier 2021, la société a réalisé une augmentation de capital de 300.000 euros par voie de création de 300.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Le 29 juin 2021, les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale mixte, aux termes de la 24ème résolution, ont décidé la division par deux (2) du nominal des actions.

Au 31 décembre 2021, le Capital social de la société s'élève donc à 9.572.774 euros, divisé en 19.145.548 actions de cinquante (50) centimes d'euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

### 8.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

#### 8.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, au 31 décembre 2021, le principal actionnaire inscrit au nominatif est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de :

- 11,53 % au 31 décembre 2021.

La répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2021 est la suivante :

Rate	Capital in €	Nombres d'actions
------	--------------	-------------------

MANAGEMENT DOLFINES	11,61%	1 111 366	2 222 732
OTHER REGISTERED SHAREHOLDERS	1,53%	146 665	293 329
FLOATING	86,86%	8 314 744	16 629 487
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 572 774</b>	<b>19 145 548</b>

A la date du présent rapport, Monsieur Jean Claude BOURDON détient 3.16% du capital social de la Société et la société NEGMA GROUP LTD détient 8.37% du capital social.

### 8.2.2 Droits de vote

Au 31 décembre 2021, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	<b>Actions</b>	<b>Votes</b>	<b>% Cap.</b>	<b>% Votes</b>
Nominatifs	2 516 061	4 845 221	13,1%	22,6%
Flottant	16 629 487	16 629 487	86,9%	77,4%
<b>Total</b>	<b>19 145 548</b>	<b>21 474 708</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

A la date du présent rapport par suite de l'entrée au capital de NEGMA GROUP LTD la répartition des droits de vote est la suivante :

	<b>Actions</b>	<b>Votes</b>	<b>% Cap.</b>	<b>% Votes</b>
Nominatifs	2 516 041	3 245 201	13,1%	16,3%
Flottant	16 629 507	16 629 507	86,9%	83,7%
<b>Total</b>	<b>19 145 548</b>	<b>19 874 708</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### 8.2.3 Autocontrôle

Au 31 décembre 2021 et à la date du présent rapport, la Société détient 1.574 actions inscrites au nominatif.

#### Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société a confié à TSAF (Tradition Securities And Futures), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, souscrit le 11 mai 2018 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Par suite de la division par 2 du nominal décidée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021, avec un doublement consécutif du nombre d'actions, la Société détenait 68.000 actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2021, le solde est de 76.500 actions auto-détenues pour un montant global de 26.010 euros (calculé au cours de clôture du 31/12/21).

#### Mise en œuvre d'un Programme de Rachat d'actions

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 dans sa 7<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'administration de la Société, réuni le 9 août 2021, a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions et a délégué à son président tous pouvoirs pour mettre en œuvre ce programme.

#### ❖ **Montant maximum alloué, nombre maximal, caractéristiques des titres concernés, prix maximum de rachat**

- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant)
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 1.914.555 actions
- Prix maximum d'achat : 10 euros par action (hors frais et commissions)
- Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 1.500.000 actions.

#### ❖ **Durée du programme de rachat**

L'autorisation de rachat d'actions conférée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 est consentie pour une durée de 18 mois à compter de cette assemblée, soit jusqu'au 29 décembre 2022.

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2021 sont les suivants :

Achats	:	182.800 actions
Ventes	:	-136.896

Soit un solde de 45.904 actions détenues pour un montant global de 15.607 euros (calculé au cours de clôture du 31/12/21).

#### **8.2.4 Les participations croisées**

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2021.

## **9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ne comprennent aucune charges et dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2021, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

## 10. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

## 11. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons que la Société a pris une participation à hauteur de 100% dans la société **8.2 FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, sise 1401, Avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier, enregistrée au RCS de Montpellier sous le n° 501 887 210.

Cette acquisition a été validée par le Conseil d'administration du 29 juin 2021 et conclue en date du 20 septembre 2021.

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 862.972 euros sur l'exercice 2021.

## 12. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## 13. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la Société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales,
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse,
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques.

## 14. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés les tableaux de délais de paiement suivants :

- Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice en **Annexe 2**
- Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice en **Annexe 3**

## 15. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que les mandats de Messieurs Jean-Claude BOURDON, Dominique MICHEL et Martin FERTÉ arrivent à leur échéance.

Il conviendrait de renouveler les mandats de ces administrateurs pour 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

## 16. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution d'une rémunération au profit des administrateurs indépendants pour un total de 18.000 euros.

## **17. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE**

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

## **18. DELEGATIONS DE POUVOIR ET OU DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Compte tenu de la nécessité de régulariser la situation de la Société dans les meilleurs délais, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de consentir au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétences et/ou de pouvoirs, lesquelles sont détaillées dans un rapport spécifique.

## **19. PROPOSITION DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 15 septembre 2019, les actionnaires de la Société ont décidé conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant l'exercice au cours duquel la situation a été constatée de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Afin de reconstituer les capitaux propres de la Société, il serait proposé à l'assemblée générale de procéder à une réduction de capital.

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale à réunir, font apparaître un report à nouveau débiteur d'un montant de -12.505.279,73 euros.

Nous vous proposons de décider d'apurer une partie des pertes, à savoir 3.123.961,21 euros :

- par imputation sur le poste de « Réserve égale », à concurrence de 338.426,35 euros, lequel serait ainsi ramené à 19.146 euros,
- par imputation sur le poste de « Primes d'émission », à concurrence de 2.785.534.86 euros, lequel serait ainsi ramené à 1.223.327,95 euros.

Le montant du Report à Nouveau débiteur serait ainsi ramené à l'issue de ces imputations à -9.381.318,52 euros.

Nous vous proposons de procéder ensuite d'apurer le Report à Nouveau débiteur en procédant à une réduction de capital social de 9.381.318,52 euros par réduction de la valeur nominal de l'action de 0,49 euro, pour la porter de 0,50 euro à 0,01 euro.

A l'issue de la réduction de capital d'un montant de 9.381.318,52 euros, le compte de Report à Nouveau serait ramené à zéro euro, et le capital social serait de 191 455,48 euros divisé en 19.145.548 actions de 0,01 euro. Par voie de conséquence, les capitaux propres de la Société seront supérieurs au capital social et s'élèveront à 1.434.118,43 euros.

Il conviendra par ailleurs de modifier les stipulations de l'article 6 « CAPITAL SOCIAL » des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-huit centimes (191.455,48€). Il est divisé en dix-neuf millions cent quarante-cinq mille cinq-cent-quarante-huit (19.145.548) actions de un (1) centime d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrite et libérées. »

## **20. REFLEXIONS SUR UNE OU PLUSIEURS AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Consécutivement à la reconstitution des capitaux propres et par suite également du tirage de la ligne d'OCABSA, il conviendra de doter la Société d'un capital ou de fonds propres proches de 4 millions d'euros afin d'accompagner le développement du groupe.

Ainsi il conviendra postérieurement à la reconstitution des capitaux propres de mettre en œuvre :

- La dix-huitième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021, à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires à la suite de la conversion par NEGMA GROUP LTD des obligations convertibles qui lui auront été attribuées, cette augmentation de capital étant réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et au seul profit de NEGMA GROUP LTD.
- La dix-septième résolutions de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021, à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, afin d'offrir aux actionnaires la possibilité de souscrire à une augmentation de capital en numéraire avec attribution gratuite de bons de souscription d'actions.

## **21. ARRETE DE L'ORDRE DU JOUR, DU TEXTE DES RESOLUTIONS ET DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Nous vous proposons de réunir les actionnaires de la Société en assemblée générale mixte le jeudi 30 juin 2022 à 10 heures à l'effet de se prononcer sur l'ordre du jour ainsi libellé

### **A. A TITRE ORDINAIRE :**

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
3. Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'administration relatifs aux utilisations au cours de l'exercice 2021 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires ;

4. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
6. Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes relatifs aux augmentations de capital réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
7. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
8. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Approbation des dépenses non déductibles – situation des capitaux propres ;
9. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
10. Information sur l'usage au cours de l'exercice 2021 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ;
11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude BOURDON ;
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Dominique MICHEL ;
13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Martin FERTÉ.
14. Fixation de la rémunération à accorder aux administrateurs indépendants de la Société pour l'exercice 2022 ;
15. Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions.

**B. A TITRE EXTRAORDINAIRE :**

16. Apurement partiel du compte « Report à Nouveau » par imputation sur le compte « Réserve Légale » et sur le compte « Primes d'émission » ;
17. Réduction du capital social par voie de réduction du nominal à 0,01 euro ;
18. Modification de l'article 6 « CAPITAL SOCIAL » des statuts ;
19. Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour constater la reconstitution des capitaux propres ;
20. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues ;
21. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
22. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil quitus de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

**Le Conseil d'administration**

**Annexe 1**

**Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

(En euros)

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
<b>Capital social en fin d'exercice</b>					
Capital social	9 572 774	9 272 774	6 418 593	6 364 170	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	19145548	9272774	6418593	6364170	5303475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	3 929 751	2 525 286	6 030 818	7 149 218	6 773 790
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 548 169)	(2 156 148)	(1 366 471)	(405 623)	(1 578 793)
Impôts sur les bénéfices	152	11 754	153	2 446	1 775
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1 555 845)	(2 258 519)	(2 661 855)	(276 322)	(1 209 550)
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Dividende attribué à chaque action					
<b>Effectif</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	27	21	39	38	38
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 864 224	1 288 962	2 641 714	3 100 537	3 027 134
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	592 162	420 802	755 816	850 266	694 088



